Préfecture d'Eure-et-Loir

Retrouvez ces informations sur le site de la préfecture de votre département.

Pour en savoir plus sur les niveaux de pollution :

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE

Lig'Air
Surveillance de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire

NIVEAU information

POLLUTION DE L'AIR

Ozone

COMMUNIQUÉ INFORMATION & RECOMMANDATIONS

PARTICULIERS / PROFESSIONNELS / COLLECTIVITÉS

Reportez tous les travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des produits à base de solvants organiques.

Les peintures et matériaux de construction portent une **étiquette** qui vous permet de choisir des produits qui émettent moins de solvants. **Privilégiez-les.**

Évitez l'utilisation de la voiture en solo en recourant aux transports en commun, au covoiturage et aux modes doux.

INDUSTRIE

Reportez certaines opérations émettrices de COV.

Pour les activités de production, **soyez vigilant sur l'état de vos installations de combustion** et sur le bon fonctionnement des dispositifs anti-pollution.

Réduisez les rejets atmosphériques, y compris par la baisse d'activité.

Les installations classées pour la protection de l'Environnement **(ICPE) anticipent la mise en œuvre des dispositions prévues** dans leur arrêté d'autorisation d'exploiter.

Utilisez les systèmes de dépollution renforcés.

Crédit pictogrammes : Atmo France

PARTICULIERS / PROFESSIONNELS

Le brûlage à l'air libre de déchets est interdit toute l'année. Cette pratique est sanctionnée.

Réduisez l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et recourez à des mesures compensatoires.

PROFESSIONNELS / COLLECTIVITÉS

Adaptez les horaires de travail. Recourez au **télétravail.**

Les entreprises et administrations ayant mis en place un **PDE/PDA** appliquent les mesures prévues.

X	Interdit ou report
!	Vigilance
✓	Bonne pratique
COV	Composés Organiques Volatils
PDE PDA	Plan de Déplacements Entreprise /Administration
Ozone	Polluant secondaire issu de la transformation photo-chimique de polluants primaires (dioxyde d'azote NO_2, composés organiques volatifs - COV,...) sous l'effet du rayonnement solaire.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

~ Qualité de l'air ~

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR À L'OZONE

LES GESTES À ADOPTER POUR PROTÉGER VOTRE SANTÉ

L'ozone est un polluant particulièrement irritant, en particulier sur le système respiratoire et le système cardiovasculaire. Ses effets (aggravés par des températures élevées) peuvent affecter une grande partie de la population, mais certaines personnes sont plus à risque.

Populations sensibles et vulnérables :

Évitez les sorties l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximal

Évitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses en plein air.
Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues

Population générale :

Évitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses en plein air.
Celles se déroulant en intérieur peuvent être maintenues

Soyez vigilants et adoptez les gestes spécifiques vis-à-vis des personnes vulnérables et sensibles

Et dans tous les cas :

Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été

Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.
Et privilégiez les sorties plus brèves et demandant le moins d'efforts

LE SAVIEZ-VOUS ?

- L'ozone est un polluant dit « secondaire » car il n'est pas directement rejeté dans l'atmosphère par une activité (industrie, transport...). Il se forme par des réactions chimiques entre plusieurs polluants sous l'action des rayons UV du soleil et en l'absence de vent. Il est surtout présent en été.
- Il est capable de se disperser sur de grandes distances et ainsi traverser toute l'Europe.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- ***http://solidarites-sante.gouv.fr • Dossier « qualité de l'air extérieur »***
- ***http://ecologique-solidaire.gouv.fr • Dossier « air »***
- ***https://www.ineris.fr • Dossier thématique « ozone »***

Rédaction : Direction générale de la Santé - Réalisation : DICOM des ministères sociaux, sur la base des affiches réalisées par la Ville de Grenoble avec le réseau français des villes-santé de l'OMS (RFVS) - Février 2018